

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10  
Fax . 04.78.96.08.51

## DECISION DU MAIRE

-----

**Objet : Signature d'un bon de commande pour des travaux complémentaires de réfection en peinture au gymnase Lino Ventura**

**Le Maire,**

**Vu** la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

**Vu** l'article L.2123-1 du code de la commande publique,

**Vu** la décision du Maire n° 2022\_028D du 01/06/2022 autorisant Mr le Maire à signer un bon de commande pour des travaux de réfection en peinture des gymnases Lino Ventura et Alain Groléas, pour un montant total de 37 999.80 € HT, soit 45 599.76 € TTC,

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de peinture complémentaires au gymnase Lino Ventura et plus précisément le local technique, le SAS salle de de basket et la régie salle de basket,

**Considérant** la proposition établie par l'entreprise MEUNIER (69 – Vaulx-en-Velin), pour un montant de 3 857.22 € HT (4 628.66 € TTC),

**DECIDE**

- Article 1 :

De signer un bon de commande avec l'entreprise MEUNIER (69 – Vaulx-en-Velin), pour un montant de 3 857.22 € HT (4 628.66 € TTC), afin d'effectuer des travaux complémentaires de réfection en peinture dans les salles précitées du gymnase Lino Ventura,

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.



CHAPONNAY, le 22/08/2022  
Le Maire,  
Raymond DURAND